

Diplôme d'Université de MÉDIATION



Présentation

La voie judiciaire est en général la voie première à laquelle les parties à un litige recourent afin de résoudre leur différend de façon efficace et contraignante. Cela étant, en raison notamment du coût élevé et de la durée souvent très longue des procédures juridictionnelles, ainsi que des difficultés d'exécution des décisions obtenues, de nombreux modes alternatifs de règlement des conflits (M.A.R.C.) sont apparus. Il en est ainsi de **la médiation**, qui consiste en l'intervention d'un tiers dans un conflit, en vue de permettre aux parties de trouver un accord négocié, conforme à leurs intérêts respectifs.

⇒ **L'objectif de ce D.U. est de permettre aux étudiants :**

- d'acquérir l'ensemble des outils nécessaires à la pratique de la médiation, et en particulier de maîtriser les modèles majeurs de médiation actuelle,

- de maîtriser le cadre juridique de ce mode de résolution des conflits nationaux et transfrontaliers, afin de l'inscrire au mieux dans leur pratique professionnelle actuelle ou à venir.

Enseignements

Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignement (UE) capitalisables. Ils sont dispensés sous forme de **séminaires** (approche théorique) et surtout de **mises en situation** (apprentissage pratique).

L'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs des UE. Un contrôle des connaissances est organisé dans chacun des cours des UE, sous forme de notation continue (sauf dans l'UE 1 : sous forme d'un contrôle écrit). Il est attribué à l'étudiant des crédits européens (ECTS) pour chaque UE validée.

L'étudiant obtient le Diplôme d'Université de Médiation dès lors qu'il a la moyenne générale compensée entre toutes les UE.

Les enseignements, **garantissant à l'étudiant 150 heures de pratique de la médiation**, sont assurés à la Faculté de Droit (Campus Trotabas) :

- Le vendredi de 17h à 20h,
- Le samedi matin de 8h30 à 12h30.

→ *Fréquence : en moyenne 2 fois par mois, de fin octobre à début juillet.*

Programme

UE 1 : Médiation et Droit

Les conflits et les cadres juridiques • Ethique et déontologie • Actions du Médiateur

UE 2 : Processus généraux de médiation

Techniques d'écoute • Techniques de reformulation

UE 3 : Processus de médiation 1 : la méthode FIUTAK

Approche théorique • Apprentissage pratique et opérationnel

UE 4 : Processus de médiation 2 : la méthode HARVARD

Approche théorique • Apprentissage pratique et opérationnel

INTERVENANTS :

Roger BERNARDINI

Professeur des Universités

Laetitia BERNARDINI-FRICERO

Doctorante, Chargée d'enseignement à l'UNS

Alain LARABY

Avocat, Médiateur, Formateur à l'IFOMENE

Serge LOSAPPIO

Juriste, Médiateur ANM

Amance PERROT

Avocate, Médiateur